



Le portail national d'échanges en Santé au travail

COMMUNICATION DES SERVICES MEMBRES DU GIE (PEST)

Un portail, pour faire quoi ?

Le Plan Santé-Travail, l'IGAS, le COCT... tous sont unanimes : les SSTI doivent se pencher sur le partage des connaissances, l'interopérabilité des systèmes d'information, l'accessibilité des données, dans un objectif commun de prévention primaire des risques professionnels.

8 Services de santé au travail interentreprises* se sont alors lancés, en acceptant les risques inhérents à un tel projet, pour élaborer et mettre en œuvre un portail national de données, qui sera partagé par l'ensemble des SSTI de l'Hexagone.

Les objectifs de ce portail sont clairs :

- ▶ permettre aux professionnels de santé d'accéder au curriculum laboris ainsi qu'aux données médico-professionnelles des quinze millions de salariés français ;
- ▶ produire et exploiter des indicateurs de Santé au travail afin de valoriser l'activité des SSTI et nourrir les politiques publiques de Santé au travail.

Encore un projet ?

Ce projet est un projet d'ampleur : d'ampleur stratégique et d'ampleur technique.

- ▶ D'ampleur stratégique : ce portail permettra d'avoir une vue globale et unique du parcours de Santé au travail d'un salarié, d'assurer la continuité de son suivi individuel et d'assurer la traçabilité. En un mot : d'améliorer la qualité de sa prise en charge.

Par ailleurs, nous avons tout intérêt à rendre visible nos activités de prévention, à fournir des indicateurs de qualité qui permettront aux pouvoirs publics de prendre les décisions adaptées à notre réalité.

- ▶ D'ampleur technique : la sécurité des données et leur accès est un enjeu majeur pour la réussite de ce projet, et leur prise en compte, dès la conception du projet, est assurée, telle que le recommande la réglementation RGPD.

Ce portail sera donc élaboré sur la base des valeurs que nous partageons tous : la confidentialité, l'indépendance et la sécurité.

Pour conduire ce projet, le GIE « Portail national d'échanges en Santé au travail » a été créé avec le soutien de Présanse. Ce GIE est ouvert à tous les SSTI, qui pourront ainsi bénéficier des services de ce portail novateur.

Encore un logiciel ?

Non, l'idée n'est pas de créer un autre logiciel de SSTI.

L'idée est de créer un portail qui permettra l'interopérabilité entre les logiciels métiers et la base de données nationale. Chaque SSTI pourra ainsi conserver son propre logiciel métier, qui se verra interfacé avec le portail, en toute transparence. Les professionnels de santé pourront accéder, à partir de leur logiciel métier, aux informations du portail.

Un projet à 10 ans ?

Non, le calendrier est soutenu.

D'ici l'été, un groupe d'experts pluridisciplinaires réalise l'expression des besoins qui permettra l'écriture du cahier des charges du portail.

A l'automne : un prestataire sera retenu pour la mise en œuvre du portail.

Après une phase de tests, **le portail verra le jour certainement d'ici l'été 2020.**

Les membres du GIE tiendront le réseau informé des prochains développements relatifs au Portail national d'échanges en Santé au travail. ■

**Signataires et membres du GIE : ACMS (Suresnes, 92), AGEMETRA (Oullins, 69), AISMT (Marseille, 13), AST67 (Strasbourg, 67), AST Grand Lyon (Villeurbanne, 69), CMIE (Paris, 75), Pôle Santé Travail (Lille, 59) et SSTRN (Nantes, 44).*